

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 635

2 mars 2016

SOMMAIRE

AB SICAV I	30458	Pentagon Lock US S.à r.l.	30437
Accel London Investments IX S.à r.l.	30459	PETANGE PERCONTROL INVESTMENTS	
Accel London Pan-European IV S.à r.l.	30469	S.A., société de gestion de patrimoine familial,	
ACMBernstein SICAV	30458	en abrégé «SPF»	30439
Advent Software Luxembourg	30464	Plifier S.A.	30439
Advent Software Luxembourg	30475	Porto Heli SPV S.A.	30439
Advent Software Luxembourg	30480	Pratzen S.A.	30438
A&G invest S.à r.l.	30444	Projektentwicklung Venloer Straße in Köln S.à	
A. Menarini Participations Internationales		r.l.	30438
S.A.	30443	P\S\L Group Services S.à r.l.	30440
DB Equity S.à r.l.	30473	PSMA Luxco II S.C.A.	30440
EFB Investments S.A.	30479	P.T. Investments S.A.	30436
Fluendo International S.A.	30443	R2 Corp S.A.	30442
Junglinster Holdco S.à r.l.	30444	Roof Garden S.A.	30441
Noble Drilling (Luxembourg) S.à r.l.	30434	Rozeo S.A.	30441
NUMERICABLE FINANCE & Co. S.C.A. ..	30434	RS Compagnie	30442
Numericable Finance S.à r.l.	30435	Rubia Finance Group S.A.	30440
OCM Luxembourg EPOF A S.à r.l.	30436	Rubia Fragrance Group S.A.	30440
OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l. ..	30436	Rumisel	30439
OCM Winnersh Topco S.à r.l.	30434	S.C.I. de la PAIX	30443
One Westferry Circus S.à r.l.	30435	SV-LuxInvest S.à r.l.	30442
Parkstadt Investors	30435	Telco S.à r.l.	30441
Pemik S.A.	30438	Tiger Holding Five S.à r.l.	30480
Pentagon Lock 7-A Sàrl	30437	Tiger Holding Four Parent S.à r.l.	30480
Pentagon Lock S.à r.l.	30437	Tiger Holding Four S.à r.l.	30480

Noble Drilling (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.475.

—
EXTRAIT

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 20 novembre 2015, il a été décidé de mettre fin au mandat de PricewaterhouseCoopers, avec adresse au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet au 20 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pour Noble Drilling (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015211681/16.

(150237470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

NUMERICABLE FINANCE & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.649.

—
CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 23 décembre 2015 que:

- L'assemblée générale a examiné et approuvé le rapport du liquidateur et du commissaire à la liquidation.
- L'assemblée générale a accordé décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat.
- L'assemblée générale a déclaré la liquidation de la société complète et a confirmé sa clôture.
- L'assemblée générale des associés a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la clôture de la liquidation, au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015211688/19.

(150237097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

OCM Winnersh Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.112.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert de parts en date du 6 mai 2015:

1. OCM Luxembourg ROF VI S.à r.l., l'associé de la Société, a transféré 24.832 parts sociales de la Société à OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l.

Les associés de la Société sont désormais comme suit:

- | | |
|--|------------------------------------|
| - OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l.: | détenteur de 23.284 parts sociales |
| - OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l.: | détenteur de 24.832 parts sociales |
| - OCM Luxembourg OPPS IX (Parallèle 2) S.à r.l.: | détenteur de 395 parts sociales |
| - OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l.: | détenteur de 42.988 parts sociales |
| - OCM Luxembourg ROF V S.à r.l.: | détenteur de 8.501 parts sociales |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015211700/19.

(150236676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Numericable Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.621.

Extrait du contrat de cession de parts sociales de la Société daté du 24 décembre 2015

En vertu du Contrat de cession de parts sociales daté du 24 décembre 2015, l'associé unique Stichting Ypso 1 a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12,500 parts sociales à Ypso France SAS, une société par actions simplifiée, ayant son siège social à 10, rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015211689/17.

(150236682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

One Westferry Circus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35 F, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.495.

Extrait du procès-verbal des résolutions des gérants en date du 12 décembre 2015

Les gérants de la Société ont décidé comme suit, de:

- transférer le siège social de la Société au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.

- transférer l'adresse professionnelle des gérants suivants au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

Kenneth MacRae

Lewis Hamilton

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

One Westferry Circus S.à r.l.

Référence de publication: 2015211693/17.

(150237280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Parkstadt Investors, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 135.991.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 29 octobre 2015

L'Assemblée décide de:

- Accepter la démission des administrateurs suivants avec effet immédiat:

* M. Brian Conroy, administrateur de type A;

* M. Andrew Whitty, administrateur de type A.

- Désigner les administrateurs suivants avec effet immédiat au 29 octobre 2015 pour une durée de mandat fixée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

* M. Kevin Fox, né le 29 mars 1985 à Dublin, Irlande, résidant à Gildstraat, 153, 3572EM Utrecht, Pays-Bas, mandat d'administrateur de type A.

* M. John Hourican, né le 26 août 1946 à Longford, Irlande, résidant à Avon Ri, Walterstown, Dunboyne, Co. Meath, Irlande, mandat d'administrateur de type A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015211719/20.

(150237826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

OCM Luxembourg EPOF A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.200,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.993.

—
CLOSURE OF LIQUIDATION

La liquidation de la société OCM Luxembourg EPOF A S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Jean Seckler en date du 16 décembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 23 décembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015211698/18.

(150237035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.671,25.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.637.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société OCM Luxembourg Nordenia OPPS S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Jean Seckler en date du 16 décembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 23 décembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015211699/18.

(150237327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

P.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 88.338.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 décembre 2015

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Carmine Guaseo, demeurant au 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, président;
CL Management S.A. ayant son siège social 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg, administrateur;
Mme Marina Padalino, demeurant au 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

VP Services, S.à r.l., 89A rue Pafbruch, L-8308 Cappel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015211714/18.

(150237746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Pentagon Lock S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.626.546,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 197.454.

—
EXTRAIT

Il est à noter que depuis le 21 décembre 2015, l'adresse professionnelle de Gérard Maîtrejean, gérant B de la Société a changé et est désormais la suivante:

Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015211723/16.

(150237848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Pentagon Lock US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 205.225,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 197.483.

—
EXTRAIT

Il est à noter que depuis le 21 décembre 2015, l'adresse professionnelle de Gérard Maîtrejean, gérant B de la Société a changé et est désormais la suivante:

Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015211724/16.

(150237867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Pentagon Lock 7-A Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 873.147,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 197.485.

—
EXTRAIT

Il est à noter que depuis le 21 décembre 2015, l'adresse professionnelle de Gérard Maîtrejean, gérant B de la Société a changé et est désormais la suivante:

Atrium Vitrum Building, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange - Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015211725/16.

(150237852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Pratzen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.243.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 18 décembre 2015

La société d'avocats GHA Avocats Sarl, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B193373, ayant son siège social au 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des certificats d'actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2015211732/14.

(150237162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Projektentwicklung Venloer Straße in Köln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 200.391.

—
Auszug aus dem Kaufvertrag vom 16. Dezember 2015

Aufgrund des Kaufvertrages über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 16. Dezember 2015 haben sich folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Patron Morgan S.à r.l., mit Sitz in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 198.134, hält nun 20.000 Anteile an der Gesellschaft mit den laufenden Nummern 1 bis 20.000.

- Projektentwicklung Venloer Straße in Köln Beteiligungsgesellschaft mbH, mit Sitz in 2, Kaistraße, D-40221 Düsseldorf, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf unter HRB 69026, hält nun 5.000 Anteile an der Gesellschaft mit den laufenden Nummern 20.001 bis 25.000.

Auszug aus den Beschlüssen der außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter vom 16. Dezember 2015

Die außerordentliche Hauptversammlung hat beschlossen, mit Wirkung ab dem 16. Dezember 2015, den Sitz der Gesellschaft von 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg zu übertragen auf 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015211736/21.

(150237650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Pemik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 111.931.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 28 décembre 2015

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 28 décembre 2015;

- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PEMIK S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015211741/18.

(150236951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

**PETANGE PERCONTROL INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF»,
Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.248.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2015.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammedia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

PETANGE PERCONTROL INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF»
Référence de publication: 2015211743/14.
(150236978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Plifier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 177.974.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2015

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET de son mandat d'administrateur avec effet au 15 décembre 2015.

- Madame Kathy MARCHIONE, employée privée, née le 18 avril 1970 à Hayange, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, démissionnaire, avec effet au 15 décembre 2015.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

PLIFIER S.A.

Référence de publication: 2015211747/16.

(150237540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Porto Heli SPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 171.713.

—
EXTRAIT

Monsieur Raphaël ZIMMERMANN a démissionné de son poste d'administrateur de la société PORTO HELI SPV S.A., société anonyme, ayant son siège social au L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171.713 le 20 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 Décembre 2015.

Référence de publication: 2015211752/13.

(150236421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Rumisel, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 177.935.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la Société le 19 octobre 2015

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Rumisel», en liquidation volontaire, a pris les résolutions suivantes:

1. Clôture de la liquidation de la Société et constat que la Société a définitivement cessé d'exister le 19 octobre 2015.
2. Conservation et dépôt des livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse de Parfinindus, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sise au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxem-

bourg, ayant un capital social de EUR 125.000,-, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56469

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015211797/18.

(150237364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

PS\L Group Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.413.

Par résolutions signées en date du 9 décembre 2015, l'associé unique a décidé de nommer Grant Thornton Lux Audit, avec siège social au 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211762/14.

(150236709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

PSMA Luxco II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.698.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'actionnaire commandité de la Société que le siège social a été transféré en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Il est à noter que le siège social de l'associé gérant de la Société PSMA Luxco GP a également été transféré en date du 15 décembre 2015 au 11, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211763/14.

(150236686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Rubia Fragrance Group S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Rubia Finance Group S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.601.

Extrait des décisions de l'administrateur unique de la société du 22 décembre 2015

Il résulte de la décision de l'Administrateur unique de la Société du 22 décembre 2015 que:

- DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165956, ayant son siège social au 43, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommé dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015211772/16.

(150236536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Telco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.811.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056357/10.

(160015004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Roof Garden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.607.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 21 décembre 2015

Il résulte dudit procès-verbal:

1. Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions, au liquidateur la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL ayant son siège à Luxembourg de sa gestion de liquidateur de la société, ainsi qu'au commissaire-vérificateur Monsieur Jeannot DIDERRICH, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L -1140 à Luxembourg.

2. Tous les documents et les livres de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au 45-47, route d'Arlon, à L-1140 Luxembourg.

3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société ROOF GARDEN S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015211790/21.

(150237378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Rozeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.053.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue exceptionnellement le 17 décembre 2015

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Guillaume Scroccaro avec effet au 22 juin 2015.

*Pour ROZEO S.A.**Société anonyme**Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015211795/15.

(150237164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

SV-LuxInvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 164.642.

—
Auszug aus dem Alleingeschafterbeschluss vom 04.12.2015 der SV SparkassenVersicherung Holding AG als alleiniger Geschafterin der SV-LuxInvest S.à r.l.

Am 4. Dezember 2015 fasst die SV SparkassenVersicherung Holding Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in Löwentorstraße 65, D- 70376 Stuttgart, als Alleingeschafterin der SV-LuxInvest S.à r.l. („die Gesellschaft“) gemäß Artikel 18 und 20 der Satzung den folgenden

Beschluss:

Gemäß Artikel 9 Absatz 4 der Satzung der Gesellschaft wird Herr Ingo Prummenbaum, berufsansässig in 2, Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, bis zur Jahresgeschafterversammlung, die im Jahre 2016 abgehalten wird, anstelle von Herrn Henning Theobald als Geschäftsführer bestellt.

Luxemburg, den 10.12.2015.

SV-LuxInvest S.à r.l.

Référence de publication: 2015211862/18.

(150237631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

RS Compagnie, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 176.601.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} décembre 2015

L'assemblée a décidé de nommer comme administrateur Monsieur Romain WAGNER, né le 26 juin 1967 à Esch/Alzette, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, en remplacement de Monsieur Rosario SAMMARTINO, administrateur, décédé le 23 mars 2014.

Le mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Luxemburg, le 1^{er} décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015211796/15.

(150237252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

R2 Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 200.665.

—
Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 16 octobre 2015

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Régis ROLLAND, Administrateur, né le 19 Septembre 1960 à La Tronche (France), résidant 66 route de la Verdasse, à 73410 Epersy, France, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2021.

Pour extrait conforme

Hohria BOULHAIS / Catherine KESY

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015211799/16.

(150236774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

S.C.I. de la PAIX, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg E 127.

—
Extrait des décisions des associés en date du 1^{er} décembre 2015

(1) Le siège social est transféré du 1, rue de la Paix L-3871 Schifflange au 257, Route d'Esch L-1471 LUXEMBOURG avec effet immédiat.

(2) L'adresse de Monsieur Pascal Collin, associé et gérant unique est transférée du 36, rue du Commerce L-3450 Du-delange au 300D, route de Thionville L-5884 Howald

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015211800/13.

(150237551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

A. Menarini Participations Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 9.956.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015206130/10.

(150232608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Fluendo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 174.185.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,
le neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Pascal Pégaz-Paquet, employé privé, demeurant au 4, Rue d'Or, CH-1700 Fribourg (Suisse),
ici représenté par:

Madame Victoria WINAND, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Fribourg (Suisse), le 30 novembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, par sa mandataire susnommée, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- qu'il est le seul et unique actionnaire (l'«Actionnaire») de la société «FLUENDO INTERNATIONAL S.A.» (la «Société»), une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 174 185 et constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2012, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 27 février 2013, sous le numéro 485 et page 23246;

2.- Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors;

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à SOIXANTE MILLE EUROS (60'000.- EUR) et se trouve représenté par six mille (6'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées en numéraire;

4.- Que l'Actionnaire est devenu successivement le seul et unique propriétaire de toutes les six mille (6'000) actions ordinaires de la Société, représentant l'intégralité de son capital social souscrit;

5.- Que l'Actionnaire, étant ainsi le seul et unique actionnaire de ladite Société, a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société;

6.- Que le même Actionnaire déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société telle qu'indiquée dans la situation intermédiaire de la Société arrêtée au 08 décembre 2015 par conséquent déclare approuver, sans restriction ni réserve lesdits comptes;

7.- Que l'Actionnaire, en sa qualité de détenteur unique des six mille (6'000) actions ordinaires de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

8.- Que partant la Société se trouve par le présent acte complètement liquidée à partir de ce jour;

9.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour;

10.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant le délai légal de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 10B, rue des Mérovingens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

11.- Que le registre des actionnaires nominatifs a été annulé en présence du notaire soussigné; et

12.- Que l'Actionnaire déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire susnommée de l'Actionnaire, a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WINAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29558. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015206633/54.

(150233396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

A&G invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4460 Belvaux, 120, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 199.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015206132/10.

(150232858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Junglinster Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.121.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of the month of December.

Before us Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Virage (Cayman) Ltd, a company organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the registrar of companies of Cayman Islands under number MC- 305710,

represented by Me Toiron Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 4th December 2015 (which after having been signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities),

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Junglinster Holdco S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 199121, incorporated by a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 28 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2605 of 24 September 2015.

The appearing party declared and requested the notary to record that the Sole Shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, so that the decisions can validly be taken on the following items:

Agenda

1. Amendment of the currency of the Company's share capital from Euro to Great British Pound (“GBP”) while changing nominal value of the shares from one Euro (EUR 1) to one GBP pence (GBP 0.01); conversion of the share capital of the Company from twelve hundred five hundred Euro (EUR 12,500) to eight thousand eight hundred eleven GBP (GBP 8,811) at the exchange rate of 0.70488 represented by eight hundred eighty-one thousand one hundred (881,100) shares having a nominal value of one GBP pence (GBP 0.01) each and related share issue;

2. reorganisation of the Company's share capital by:

(a) the creation of ten (10) classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares, the shares of such classes having a nominal value of one GBP pence (GBP 0.01) and such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles of association below;

(b) re-classification of the existing eight hundred eighty-one thousand one hundred (881,100) ordinary shares in issue in the Company into a like number of Class A shares;

the increase of the issued share capital of the Company to one hundred twenty-five thousand GBP (GBP 125,000) by the issue of eleven million six hundred and eighteen thousand nine hundred (11,618,900) shares of ten (10) different classes (being three hundred sixty-nine thousand nine hundred (368,900) shares of class A and one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares per classes B to J), each with a nominal value of one GBP pence (GBP 0.01) (the “New Shares”) for a total subscription price of one million four hundred thousand nine hundred forty nine GBP (GBP 1,400,949); subscription for the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of a contribution in kind consisting of a claim of one million four hundred thousand nine hundred forty nine GBP (GBP 1,400,949) held the Sole Shareholder against the Company; approval of the valuation of the contribution in kind; allocation of an amount of one hundred sixteen thousand one hundred eighty-nine GBP (GBP 116,189) out of the Subscription Price to the share capital of the Company, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the share premium;

3. amendment and restatement, inter alia, of the articles of association of the Company in order to reflect (i) the amendment of the currency of the share capital, (ii) the change of the nominal value of the shares, (iii) the capital increase, (iv) the classes of shares, the rights and obligations thereof in consequence, (v) changes to the governance of the Company as set forth therein (vi) such other amendments as set forth in the amended and restated articles of incorporation (substantially in the form attached to the proxy);

4. Classification of the managers of the Company in three different classes as follows:

- Andrew Homer as class A manager;
- John Sutherland as class B manager; and
- Mirko Fischer as class C manager.

After due consideration of the items on the agenda above the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the currency of the issued share capital of the Company from Euro to Great Britain Pounds while changing the nominal value per share from one Euro (EUR 1) to one GBP pence (GBP 0.01) and to convert the current issued share capital of 12,500 Euro (EUR 12,500) into eight thousand eight hundred eleven GBP (GBP 8,811) at the exchange rate of 0.70488 so that the issued share capital is set at eight thousand eight hundred eleven GBP (GBP 8,811) represented by eight hundred eighty-one thousand one hundred (881,100) shares with a nominal value of one GBP pence (GBP0.01) each and to approve the related issue of shares to the Sole Shareholder.

Second resolution

It is resolved to reorganise the Company's share capital as follows.

The Sole Shareholder resolved to create ten (10) Classes of shares, namely class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares each share with a nominal value of one GBP pence (GBP 0.01) and with such rights and obligations as set forth in amended and restated articles here-below.

The Sole Shareholder resolved to re-classify the eight hundred eighty-one thousand one hundred (881,100) shares in issue in the Company into a like number of class A shares.

The issued share capital of the Company is increased to one hundred twenty-five thousand GBP (GBP 125,000) by the issue of eleven million six hundred eighteen thousand nine hundred (11,618,900) shares (the “New Shares”) of ten (10) different classes (being three hundred sixty-eight thousand nine hundred (368,900) shares of class A and one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares per each class B to J), each with a nominal value of one GBP pence (GBP 0.01.-) and a total subscription price of one million four hundred thousand nine hundred forty nine GBP (GBP 1,400,949).

The New Shares were entirely subscribed for by the Sole Shareholder represented by Me Toinon Hoss, prenamed, pursuant to the proxy aforementioned and fully paid up by way of a contribution in kind made by the Sole Shareholder

consisting of a claim one million four hundred thousand nine hundred forty nine GBP (GBP 1,400,949) held by the Sole Shareholder against the Company.

The Sole Shareholder acknowledged the report of the board of managers of the Company dated 4 December 2015 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed) the conclusion of which reads as follows:

“In view of the above, nothing has come to the attention of the Board of Managers which would lead it to believe that the value of the Contribution in Kind is not at least equal to the issue price of the New Shares (of different classes) of one million four hundred thousand nine hundred forty nine GBP (GBP 1,400,949) to be issued by the Company”.

The Sole Shareholder approved the valuation of the contribution in kind and decided that an amount of one hundred sixteen thousand one hundred eighty-nine GBP (GBP 116,189) is allocated to the share capital of the Company, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the share premium.

Proof of the existence of the contribution in kind and the transfer to the Company of that contribution in kind was shown to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of association of the Company in order to, inter alia, reflect (i) the amendment of the currency of the share capital, (ii) the change of the nominal value of the shares, (iii) the capital increase, (iv) the classes of shares, the rights and obligations thereof in consequence, (v) the change to the governance of the Company as set forth therein and (vi) such other amendments as set forth in the amended and restated articles of incorporation to read as follows:

“**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Junglinster Holdco S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty five thousand Great Britain Pounds (GBP 125,000) divided into:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares,
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares,
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C shares,
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D shares,
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E shares,
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F shares,
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G shares,
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H shares,
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class I shares, and
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class J shares,

each share with a nominal value of one pence (GBP0.01) (a “Share” and together the “Shares”) and with such rights and obligations as set out in articles 5, 13 and 14 of the articles of association of the Company.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), the rights of the holders of such Class of Shares will be limited to the total cancellation amount, pro rata to their holding in such class. The holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The cancellation value per Share shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The total cancellation amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. The total cancellation amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the cancellation value per Share will become due and payable by the Company.

5.5 Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means of communication only. The participation in,

or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of three different classes, being class A managers, class B managers and class C managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

A meeting of the board of managers is duly quorate if a simple majority of managers is present or represented, provided that in the event that the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers, class B managers and class C managers), such simple majority shall include at least one class A manager, one class B manager and one class C manager (who may be represented).

If such quorum is not reached because, in case of a classification of managers by the general meeting, the board members present or represented do not at least include one class A manager, one class B manager and one class C manager, the meeting of the board of managers shall be adjourned for 2 business days after which a meeting of the board of managers with the same agenda may be validly held with a quorum of a simple majority of managers present or represented and comprising at least two managers of different classes.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the simple majority of the votes cast (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers, class B managers and class C managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager, one class B manager and one class C manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated (i) by the sole manager or, (ii) in the case of a board of managers, (a) the board of managers or (b) by any one of the managers provided that, in the event of classes of managers, in lieu of a delegation of signatory powers by any one of the managers, such signature powers must be delegated by one class A, one class B manager and one class C manager acting together.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein).

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions.

13.1 Out of the net profit of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of the shareholders of the Company in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.3 The general meeting of the shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.4 The share premium account (if any) may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

13.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(ii) each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(iii) each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(iv) each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(v) each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(vi) each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(vii) each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(viii) each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(ix) each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share;

(x) each Class J Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifteen per cent (0.15%) per annum of the nominal value of such Share; and

(xi) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 17. Definitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums (to be) placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) (to be) cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.
Class	Means a class of shares of the Company.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to classify the managers of the Company in three different classes as follows:

- Andrew Homer as class A manager;
- John Sutherland as class B manager; and
- Mirko Fischer as class C manager.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 3,700.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing person hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Virage (Cayman) Ltd, une société régie par le droit des Îles Caïmans dont le siège social est situé à Maples Corporate Services Limited, P.O Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands et immatriculée auprès du General Registry of Cayman Islands sous le numéro MC-305710,

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 décembre 2015 (laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement),

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Junglinster Holdco S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 199121, constituée le 28 juillet 2015 suivant acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2605 du 24 septembre 2015.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que l'Associé Unique détient l'ensemble des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur les points suivants:

Ordre du jour

1. Modification de la devise du capital social de la Société de l'euro à la livre sterling britannique («GBP») tout en modifiant la valeur nominale des parts sociales d'un euro (1€) à un penny (0,01£); conversion du capital social de la Société de douze mille cinq cent euros (12.500€) à huit mille huit cent onze livres sterling (8.811£) au taux de change de 0.70488 divisé en huit cent quatre-vingt-un mille cent (881.100) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0.01£) chacune et approbation de l'émission y relative;

2. Recomposition du capital social de la Société par:

(a) la création de dix (10) classes de parts sociales, nommément désignées parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J, chaque part sociale de telles classes ayant une valeur nominale d'un penny (0.01£) et étant assortie des droits et obligations tels qu'énoncés dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous;

(b) reclassification des huit cent quatre-vingt-un mille cent (881.100) parts sociales ordinaires existantes émises par la Société en un nombre équivalent de parts sociales de classe A; l'augmentation du capital social émis de la Société à cent vingt-cinq mille livres sterling (125.000£) par l'émission de onze million six cent dix-huit mille neuf cent (11.618.900) parts sociales de dix (10) classes différentes (à savoir trois cent soixante-huit mille neuf cent (368.900) parts sociales de classe A, et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales pour chacune des classes B à J), d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription d'un million quatre cent mille neuf cent quarante-neuf livres sterling (1.400.949,00£); souscription des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription au moyen d'un apport en nature d'une créance d'un million quatre cent mille neuf cent quarante-neuf livres sterling (1.400.949£) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société; approbation de l'évaluation de l'apport en nature; affectation d'un montant de cent seize mille cent quatre-vingt-neuf livres sterling (116.189£) du prix de souscription au capital social de la Société, un montant équivalant à 10% du capital social émis étant alloué à la réserve légale et le solde à la prime d'émission;

3. Modification et refonte, entre autres, des statuts de la Société afin de refléter (i) la modification de la devise du capital social, (ii) le changement de la valeur nominale des parts sociales, (iii) l'augmentation de capital social, (iv) les classes de parts sociales et les droits et obligations s'y rapportant en conséquence, (v) les changements dans la gérance de la Société tel que reflétés ci-dessous et (vi) toute autre modification telle que reflétée ci-dessous dans les statuts modifiés et refondus (en substance dans la forme jointe à la procuration);

4. Classification des gérants de la Société en trois différentes classes comme ci-après:

- Andrew Homer en tant que gérant de classe A;
- John Sutherland en tant que gérant de classe B; et
- Mirko Fischer en tant que gérant de classe C.

Après avoir dûment examiné les points portés à l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la devise du capital social émis de la Société de l'euro à la livre sterling britannique, tout en modifiant la valeur nominale par part sociale d'un euro (1€) à un penny (0,01£) et de convertir le capital social émis existant de douze mille cinq cent euros (12.500€) en huit mille huit cent onze livres sterling (8.811£) au taux de change de 0,70488 afin que le capital social émis s'élève à huit mille huit cent onze livres sterling (8.811£) réparties en huit cent quatre-vingt-un mille cent (881.100) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (0,01£) chacune et d'approuver l'émission des parts sociales y afférentes à l'Associé Unique.

Seconde résolution

Il est décidé de réorganiser le capital social de la Société comme suit.

L'Associé Unique a décidé de créer dix (10) classes de parts sociales, nommément désignées parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un penny (0,01£) et étant assortie des droits et obligations tels qu'énoncés dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

L'Associé Unique a décidé de reclasser les huit cent quatre-vingt-un mille cent (881.100) parts sociales émises par la Société en un nombre équivalent de parts sociales de classe A.

Le capital social émis de la Société est augmenté à cent vingt-cinq mille livres sterling (125.000£) par l'émission d'onze million six cent dix-huit mille neuf cent (11.618.900) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») de dix (10) différentes classes (à savoir trois cent soixante-huit mille neuf cent (368.900) parts sociales au sein de la classe A et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales pour chacune des classes B à J), d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune et d'un prix total de souscription d'un million quatre cent mille neuf cent quarante-neuf livres sterling (1.400.949,00 £).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique représenté par Me Toinon Hoss, précité, conformément à la procuration mentionnée ci-dessus et intégralement payées au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un million quatre cent mille neuf cent quarante-neuf livres sterling (1.400.949,00£) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.

L'Associé Unique a pris note du rapport du conseil de gérance de la Société élaboré en date du 4 décembre 2015 (lequel doit être annexé au présent acte afin d'être enregistré avec celui-ci) dont la conclusion est reproduite ci-après:

«Compte tenu de ce qui précède, aucun élément n'a été porté à l'attention du conseil de gérance qui pourrait laisser à penser que la valeur de l'apport en nature n'est pas au moins égale au prix d'émission des Nouvelles Parts Sociales (de classes différentes) d'un million quatre cent mille neuf cent quarante-neuf livres sterling (1.400.949,00£) à émettre par la Société».

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation de l'apport en nature et a décidé que le montant de cent seize mille cent quatre-vingt-neuf livres sterling (116.189£) serait alloué au capital social de la Société, un montant équivalent à 10% du capital social émis étant alloué à la réserve légale et le solde restant à la prime d'émission.

Preuve de l'existence de l'apport en nature et du transfert à la Société de cet apport en nature a été montrée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société afin de, entre autres, refléter (i) la modification de la devise du capital social, (ii) le changement de la valeur nominale des parts sociales, (iii) l'augmentation de capital, (iv) les classes de parts sociales et les droits et obligations s'y rapportant en conséquence, (v) les changements dans la gérance de la Société tel que reflétés ci-dessous et (vi) toute modification telle que reflétée dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Junglinster Holdco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mo-

bilieres ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille livres sterling («GBP») (125.000 GBP) divisé en:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A,
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe B,
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe C,
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe D,
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe E,
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe F,
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe G,
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe H,
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe I, et
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) (une «Part Sociale» et ensemble, les «Parts Sociales») et avec tous les droits et obligations décrits aux articles 5, 13 et 14 des statuts de la Société.

5.2. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des statuts.

5.3. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises

dans cette (ces) Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales devront être effectués dans l'ordre inverse de l'alphabet (en commençant par la classe J).

5.4. Dans le cas d'une réduction du capital social à travers le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre indiqué à l'article 5.3), les droits des détenteurs de cette classe de Parts Sociales devront être limités au montant total de l'annulation calculé au pro rata de leur participation dans cette classe. Les détenteurs des Parts Sociales de la classe rachetée et annulée devront recevoir de la Société, pour chaque part détenue par eux et annulée, un montant égal à la valeur d'annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale dans la classe concernée.

5.4.1. La valeur d'annulation par Part Sociale devra être calculée en divisant le montant total de l'annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales qui sera rachetée et annulée.

5.4.2. Le montant total de l'annulation devra correspondre au montant fixé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société sur la base des comptes intermédiaires préparés à cet effet. Le montant total de l'annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A devra correspondre, pour chaque Classe, au Montant Disponible pour la Classe concernée lors de l'annulation de cette classe sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associés de la Société prise conformément à la procédure prévue pour modifier les statuts, à condition que le montant total de l'annulation ne soit pas supérieur au Montant Disponible.

5.4.3. Lors du rachat et de l'annulation des parts Sociales de la Classe concernée, la valeur de l'annulation par part sera due et à payer par la Société. 5.5. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

5.5 Toute prime d'émission disponible doit être distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de trois classes différentes, à savoir les gérants de classe A, les gérants de classe B et les gérants de classe C. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Une réunion du conseil de gérance peut siéger si une majorité simple de gérants est présente ou représentée, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A, les gérants de classe B et les gérants de classe C), une telle majorité simple comprenne au moins un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C (qui pourront être représentés).

Si un tel quorum n'est pas atteint si, en cas de classification de gérants par l'assemblée générale, les membres du conseil de gérance présents ou représentés ne comprennent pas au moins un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C, la réunion du conseil de gérance devra être ajournée pour 2 jours ouvrables après lesquels une réunion du conseil de gérance avec le même agenda pourra valablement se tenir en respectant un quorum d'une majorité simple de gérants présents ou représentés et comprenant au moins deux gérants de classes différentes.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité simple des votes exprimés (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions

des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A, des gérants de classe B et des gérants de classe C), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A, d'un gérant de classe B et d'un gérant de classe C.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués (i) par le gérant unique ou, (ii) dans le cas d'un conseil de gérance, (a) par le conseil de gérance ou (b) par l'un des gérants à condition qu'en cas de différentes classes de gérants, au lieu d'une délégation des pouvoirs de signatures par l'un des gérants, ces pouvoirs de signatures soient délégués par un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée).

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième

fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions.

13.1 Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2 Le restant peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés de la Société conformément aux dispositions ci-après.

13.3 L'assemblée générale des associés peuvent décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par les gérants, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément aux dispositions ci-après.

13.4 Le compte de prime d'émission (s'il existe) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale. Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

13.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra au gérant ou, le cas échéant, au conseil de gérance de déterminer. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne pourra pas être réclamé par la suite par le détenteur de cette Part Sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

13.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) chaque Part Sociale de Classe A (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(ii) chaque Part Sociale de Classe B (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(iii) chaque Part Sociale de Classe C (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(iv) chaque Part Sociale de Classe D (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(v) chaque Part Sociale de Classe E (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(vi) chaque Part Sociale de Classe F (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(vii) chaque Part Sociale de Classe G (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(viii) chaque Part Sociale de Classe H (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(ix) chaque Part Sociale de Classe I (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, ensuite,

(x) chaque Part Sociale de Classe J (le cas échéant) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, et

(xi) le solde du montant total distribué devra être alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (c.-à-d. en commençant par les Parts Sociales de Classe J, puis s'il n'y a pas de Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que des Parts Sociales de Classe A).

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Après paiement de l'ensemble des dettes et de toute charge à l'encontre de la Société et des dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés conformément à et de manière à atteindre sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution définies pour les distributions de dividendes.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 17. Définitions.

Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la (les) Classe(s) devant être annulée(s), mais réduit de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme (devant être) placée en réserve(s) non-distribuable(s) en vertu des exigences légales ou statutaires, tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de sorte que: MD = (BN + PE + RC) – (P + RL) Où: MD = Montant Disponible BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) PE = toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la (les) Classe(s) (devant être) annulée(s) P = pertes (y compris les pertes reportées) RL = toute somme devant être placée en réserve(s) non-distribuable(s) en vertu des exigences légales ou statutaires.
Classe	Signifie une classe de Parts Sociales de la Société.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date n'intervenant pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la/des Classe(s) concernée(s).
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de classer les gérants de la Société en trois (3) différentes classes comme ci-après:

- Andrew Homer en tant que gérant de classe A;
- John Sutherland en tant que gérant de classe B; et
- Mirko Fischer en tant que gérant de classe C.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à EUR 3.700,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: T. HOSS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015206838/756.

(150232442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

**AB SICAV I, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. ACMBernstein SICAV).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.021.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of the month of December,
Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Luxembourg,

was held

an Extraordinary General Meeting of Shareholders of ACMBernstein SICAV (hereafter referred to as the “Company”), a Société d’Investissement à Capital Variable having its registered office in L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert (R.C.S. Luxembourg B 117.021) incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg on 8 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) of 21 June 2006, number 1210.

The articles of association of the Company were amended as of 12 December 2013 pursuant to a notarial deed enacted by Maître Henri HELLINCKX and published in the Mémorial of 18 February 2014, number 434.

The meeting was presided by Ms. Virginie Pierlot, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Ms Aurélie Da Costa, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The extraordinary general meeting convened on 29 October 2015 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum.

II. The present meeting was convened by notices containing the agenda sent to the registered shareholders of the Company by mail on 9 November 2015 and published in the Luxemburger Wort, Tageblatt and in the Mémorial on 9 November 2015 and 25 November 2015.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. That attendance list signed by the appearing persons and the notary shall remain annexed hereto to be registered with these minutes.

IV. It appears from the attendance list that, out of the 501,293,285 shares in issue, 21,566,573 shares are represented at the meeting.

V. No quorum is required in order to hold validly this meeting and that the resolutions on the agenda may only be validly taken if approved by at least 2/3 of the votes cast at the meeting.

VI. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda
First resolution*

Change of name of the Company into “AB SICAV I” and consequent amendment of Article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of "AB SICAV I" (the “Company”).”
being specified that such amendment will be effective as of 5 February 2016.

Second resolution

Amendment of paragraph (7) of section A. of Article 23 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“7. U.S. Government securities and other debt instruments having 60 days or less remaining until maturity are generally valued at market by an independent pricing vendor, if a market price is available. If a market price is not available, the securities are valued at amortized cost. This methodology pertains to short term securities that have an original maturity of 60 days or less, as well as short term securities that had an original term to maturity that exceeded 60 days. In instances where amortized cost is utilized, the Board must reasonably conclude that the utilization of amortized cost is approximately the same as the fair value of the security. Such factors the Board will consider include, but are not limited to, an impairment of the creditworthiness of the issuer or material changes in interest rates.”

being specified that such amendment will be effective as of 11 December 2015.

Third resolution

Amendment of Article 23 of the articles of association of the Company in order to add the following paragraph:

“E. For the purpose of determination of the Net Asset Value per share, the net assets attributable to each class of shares shall be divided by the number of shares of the relevant class issued and outstanding on the relevant Valuation Day. The

Net Asset Value may be adjusted as the Board or its delegate may deem appropriate to reflect, among other considerations, any dealing charges including any dealing spreads, fiscal charges and potential market impact resulting from shareholders transactions.” being specified that such amendment will be effective as of 11 December 2015.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolution:

First resolution:

The shareholders decided with 18,883,721 votes in favour and 17,981 votes against to change the name of the Company into “AB SICAV I” and consequently amend Article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of "AB SICAV I" (the “Company”).”

being specified that such amendment will be effective as of 5 February 2016.

Second resolution

The shareholders decided with 16,753,258 votes in favour and 8,962 votes against to amend paragraph (7) of section A. of Article 23 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“7. U.S. Government securities and other debt instruments having 60 days or less remaining until maturity are generally valued at market by an independent pricing vendor, if a market price is available. If a market price is not available, the securities are valued at amortized cost. This methodology pertains to short term securities that have an original maturity of 60 days or less, as well as short term securities that had an original term to maturity that exceeded 60 days. In instances where amortized cost is utilized, the Board must reasonably conclude that the utilization of amortized cost is approximately the same as the fair value of the security. Such factors the Board will consider include, but are not limited to, an impairment of the creditworthiness of the issuer or material changes in interest rates.”

being specified that such amendment will be effective as of 11 December 2015.

Third resolution

The shareholders decided with 15,098,338 votes in favour and 9,795 votes against to amend Article 23 of the articles of association of the Company in order to add the following paragraph:

“E. For the purpose of determination of the Net Asset Value per share, the net assets attributable to each class of shares shall be divided by the number of shares of the relevant class issued and outstanding on the relevant Valuation Day. The Net Asset Value may be adjusted as the Board or its delegate may deem appropriate to reflect, among other considerations, any dealing charges including any dealing spreads, fiscal charges and potential market impact resulting from shareholders transactions.”

being specified that such amendment will be effective as of 11 December 2015.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: V. PIERLOT, A. DA COSTA, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21467. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015206179/98.

(150231703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Accel London Investments IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.482,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.075.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Accel London Pan-European IV S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (“Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg”) under number B 199.997 and with a share capital at that time of USD 47,482 (forty-seven thousand four hundred eighty-two United States Dollars) (the “Sole Shareholder”),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed “ne varietur” by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Accel London Investments IX S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (“Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg”) under number B 200.075 and with a share capital at that time of USD 38,580 (thirty-eight thousand five hundred eighty United States Dollars), incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 4 September 2015, published yet in the Luxembourg Official Gazette (“Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”) (the “Mémorial”) dated 5 November 2015 number 3028 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 13 October 2015, not published yet in the Mémorial.

II.- That the 38,580 (thirty-eight thousand five hundred eighty) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 3,902 (three thousand nine hundred two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 38,580 (thirty-eight thousand five hundred eighty United States Dollars) to USD 42,482 (forty-two thousand four hundred eighty-two United States Dollars) by the issuance of 3,902 (three thousand nine hundred two) new shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 35,117.84 (thirty-five thousand one hundred seventeen United States Dollars and eighty-four cents) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 391 (three hundred ninety-one United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid-up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by Accel London Pan-European IV S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.”

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 3,902 (three thousand nine hundred two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 38,580 (thirty-eight thousand five hundred eighty United States Dollars) to USD 42,482 (forty-two thousand four hundred eighty-two United States Dollars) (the “Share Capital Increase”) by the issuance of 3,902 (three thousand nine hundred two) new shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 35,117.84 (thirty-five thousand one hundred seventeen United States Dollars and eighty-four cents) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), out of which an amount of USD 391 (three hundred ninety-one United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid for by way of a contribution in kind as described hereinafter (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution to be made by the Sole Shareholder in exchange for the issuance of the New Shares and the Share Premium consists in the transfer of a certain receivable held by the Sole Shareholder in the aggregate amount of USD 39,019.84 (thirty-nine thousand nineteen United States Dollars eighty-four cents).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares and the Share Premium. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 39,019.84 (thirty-nine thousand nineteen United States Dollars eighty-four cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 27 November 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Jonathan Biggs, residing professionally at 16 St. James's Street, London SW1A 1ER, United Kingdom, category A manager;
- b) Mr. David Catala, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- c) Mr. Ludovic Troglierio, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- the Sole Shareholder: 42,482 (forty-two thousand four hundred eighty-two) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the 42,482 (forty-two thousand four hundred eighty-two) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 42,482 (forty-two thousand four hundred eighty-two United States Dollars) represented by 42,482 (forty-two thousand four hundred eighty-two) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendments to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant.

A comparu:

Accel London Pan-European IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.997, et ayant un capital social de 47.482 USD (quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux Dollars Américains) (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Accel London Investments IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.075 et ayant un capital social de 38.580 USD (trente-huit mille cinq cents quatre-vingt Dollars américains), constituée par acte notarié reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») daté du 5 novembre 2015 numéro 3028 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été pour la dernière fois modifiés par acte notarié reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 octobre 2015, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 38.580 (trente-huit mille cinq cents quatre-vingt) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.902 USD (trois mille neuf cent deux Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 38.580 USD (trente-huit mille cinq cent quatre-vingt Dollars américains) à 42.482 USD (quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-deux Dollars américains) par l'émission de 3.902 (trois mille neuf cent deux) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 35.117,84 USD (trente-cinq mille cent dix-sept Dollars américains quatre-vingt-quatre centimes) payable sur le compte prime d'émission de la Société, dont un montant de 391 USD (trois cent quatre-vingt-onze Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Accel London Pan-European IV S.à r.l. des nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir convocation préalable afférente à cette assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.902 USD (trois mille neuf cent deux Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 38.580 USD (trente-huit mille cinq cent quatre-

vingt Dollars américains) à 42.482 USD (quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-deux Dollars américains) (l'«Augmentation de Capital») par l'émission de 3.902 (trois mille neuf cent deux) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 35.117,84 USD (trente-cinq mille cent dix-sept Dollars américains quatre-vingt-quatre centimes) payable sur le compte prime d'émission de la Société, (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 391 USD (trois cent quatre-vingt-onze Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en nature tel que décrit ci-après (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission, est composé d'une créance certaine d'un montant de 39.019,84 USD (trente-neuf mille dix-neuf Dollars américains quatre-vingt-quatre centimes).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et à la Prime d'Emission. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par le biais de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est évaluée à 39.019,84 USD (trente-neuf mille dix-neuf Dollars américains quatre-vingt-quatre centimes).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 27 novembre 2015, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) M. Jonathan Biggs, demeurant professionnellement à 16 St. James's Street, Londres SW1A 1ER, Royaume-Uni, gérant de catégorie A;

b) M. David Catala, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et

c) M. Ludovic Troglierio, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- L'Associé Unique: 42.482 (quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire acte que les 42.482 (quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-deux) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société sont présentes de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution devant être prise ci-après.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 42.482 USD (quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-deux Dollars américains), divisé en 42.482 (quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, cette dernière a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015206133/241.

(150232108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Advent Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.391.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Advent Software Luxembourg, a société à responsabilité limitée duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 227 116 074, having its registered office at 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B198391 (the "Company").

There appeared

Hub Data Incorporated, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the United States of America, having its head office at 40 Broad Street, 6th Floor, Boston, MA 02109 600, United States of America, and registered with the Massachusetts Secretary of State under number 043091246 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 227 116 074 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital by the issuance of mandatory redeemable preferred shares;
2. Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
3. Subsequent amendments of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 267 676 466 (two hundred sixty-seven million six hundred seventy-six thousand four hundred sixty-six US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 227 116 074 (two hundred twenty-seven million one hundred sixteen thousand seventy-four US Dollars) to USD 494 792 539 (four hundred ninety-four million seven hundred ninety-two thousand five hundred thirty-nine US Dollars) by the issuance of 267 676 466 (two hundred sixty-seven million six hundred seventy-six thousand four hundred sixty-six) MRPS with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each.

Second resolution

It is resolved to accept that the 267 676 466 (two hundred sixty-seven million six hundred seventy-six thousand four hundred sixty-six) MRPS with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each be fully subscribed and paid-up by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting of 267.68 (two hundred sixty-seven point six eight) shares of the Sole Shareholder valued at a fair market value of USD 267 676 466 (two hundred sixty-seven million six hundred seventy-six thousand four hundred sixty-six US Dollars) (the “Contributed Shares”).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital by subscribing to, and fully paying-up the 267 676 466 (two hundred sixty-seven million six hundred seventy-six thousand four hundred sixty-six) MRPS with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each by way of the contribution of the Contributed Shares.

Evaluation

The value of the Contributed Shares is set at USD 267 676 466 (two hundred sixty-seven million six hundred seventy-six thousand four hundred sixty-six US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Contributed Shares are in registered form;
- (ii) it is the legal owner of the Contributed Shares;
- (iii) the Contributed Shares are as of this day free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) Hub Data Incorporated is duly organized and validly existing under the Laws of the United States of America;
- (vii) to its knowledge Hub Data Incorporated is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approvals have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Shares required under any applicable law will be carried out in order for the contribution of the Contributed Shares to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Paul Igoe, Patrick Pedonti, Christophe Maillard and Marjorie Allo, acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr. Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation relating to the true and unconditional transmission of the Contributed Shares has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 494 792 539 (four hundred ninety-four million seven hundred ninety-two thousand five hundred thirty-nine US Dollars) divided into the following classes of shares:

- 15 000 (fifteen thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”); and
- 494 777 539 (four hundred ninety-four million seven hundred seventy-seven thousand five hundred thirty-nine) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”);

(the Ordinary Shares and the MRPS hereafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”).

All the Shares have a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, are fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Association.

The shareholder owning Ordinary Shares shall be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder owning MRPS shall be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of MRPS.

Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares' share premium account (the “Ordinary Shares' Share Premium Account”) and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid; and

- any share premium paid on MRPS shall be booked in a MRPS' share premium account (the “MRPS' Share Premium Account”) and such share premium shall remain attached to the MRPS upon which the share premium was paid.

Capital contribution made without issuance of shares shall be booked in specific accounts in accordance with Luxembourg Standard Chart of Account, as follows:

- any capital contribution without issuance of shares made by a shareholder holding Ordinary Shares shall be booked in an account 115 linked to the Ordinary Shares such shareholder holds, (identified as the “Ordinary Shares Account 115”) and such capital contribution shall remain attached to such Ordinary Shares; and

- any capital contribution without issuance of shares made by a shareholder holding MRPS shall be booked in an account 115 linked to the MRPS such shareholder holds, (identified as the “MRPS Account 115”) and such capital contribution shall remain attached to such MRPS.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,200.- .

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Advent Software Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 227.116.074 USD, ayant son siège social au 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.391 (la «Société»).

A comparu,

Hub Data Incorporated, une société dûment constituée et existant valablement en vertu de lois de Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 40 Broad street, 6th Floor, Boston, MA 02109 600, Etats-Unis d'Amérique et étant enregistrée au Massachusetts Secretary of State sous le numéro 043091246 («l'Associé Unique»)

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 227.116.074 parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société par l'émission de parts sociales préférentielles à rachat obligatoire;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature de l'associé unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital de la Société; et

4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par L'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 267.676.466 USD (deux cent soixante-sept millions six cent soixante-seize mille quatre-cent soixante-six Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 227.116.074 USD (deux cent vingt-sept millions cent seize mille soixante-quatorze Dollars américains) à 494.792.539 USD (quatre cent quatre-vingt-quatorze millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent trente-neuf Dollars américains), par l'émission de 267.676.466 (deux cent soixante-sept millions six cent soixante-seize mille quatre-cent soixante-six) MRPS d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américains) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les 267.676.466 (deux cent soixante-sept millions six cent soixante-seize mille quatre-cent soixante-six) MRPS d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américains) chacune, soient entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique, au moyen d'un apport en nature consistant en 267,68 (deux cent soixante-sept point soixante-huit) parts sociales de l'Associé Unique évaluées à une valeur de marché de 267.676.466 USD (deux cent soixante-sept millions six cent soixante-seize mille quatre-cent soixante-six Dollars américains) (les «Parts Sociales Apportées»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée en souscrivant et libérant entièrement les 267.676.466 (deux cent soixante-sept millions six cent soixante-seize mille quatre-cent soixante-six) MRPS d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américains) chacune, le tout étant payé par l'apport des Parts Sociales Apportées.

Evaluation

La valeur des Parts Sociales Apportées a été fixée à 267.676.466 USD (deux cent soixante-sept millions six cent soixante-seize mille quatre-cent soixante-six Dollars américains).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Parts Sociales Apportées sont nominatives et entièrement libérées;
- (ii) il est seul propriétaire et le seul détenteur des droits, titres et intérêts attachés aux Parts Sociales Apportées;
- (iii) les Parts Sociales Apportées sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Hub Data Incorporated est dûment constituée et existe valablement selon les lois des Etats-Unis d'Amérique;
- (vii) à sa connaissance, Hub Data Incorporated ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales Apportées; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales Apportées requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Parts Sociales Apportées soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Paul Igoe, Patrick Pedonti, Christophe Maillard et Marjorie Allo, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration,

reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Parts Sociales Apportées, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Parts Sociales Apportées a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 494.792.539 USD (quatre cent quatre-vingt-quatorze millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent trente-neuf Dollars américains), divisé en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 15.000 (quinze mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»); et
- 494,777,539 (quatre cent quatre-vingt-quatorze millions sept cent soixante-dix-mille cinq-cent trente-neuf) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire (les «MRPS»);

(Les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS seront ci-après désignées collectivement comme les «Parts» et individuellement la «Part»).

Toutes les Parts émissent ont une valeur nominale de 1 USD (un Dollars américains) chacune et sont entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

L'associé détenant des Parts Sociales Ordinaires est en droit exclusivement à tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription de Parts Sociales Ordinaires. L'associé détenant des MRPS est en droit exclusivement à tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription de MRPS.

La prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires ou les MRPS doit être comptabilisée dans un compte spécifique de prime d'émission, comme suit:

- toute prime d'émission versée sur les Parts Sociales Ordinaires doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission ordinaire (le «Compte de Prime d'Emission Ordinaire») et cette prime d'émission doit rester attachée aux Parts Sociales Ordinaires sur lesquelles la prime d'émission a été versée; et
- toute prime d'émission versée sur les MRPS doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de MRPS (le «Compte de Prime d'Emission des MRPS») et cette prime d'émission doit rester attachée aux MRPS sur lesquelles la prime d'émission a été versée.

L'Apport en capital non rémunéré par des parts sociales doit être comptabilisé dans des comptes spécifiques en vertu des principes comptables luxembourgeois (Lux GAAP), comme suit:

- tout apport en capital non rémunéré par des parts sociales fait par un associé détenteur de Parts Sociales Ordinaires doit être comptabilisé dans un compte 115 relatif aux Parts Sociales Ordinaires que cet associé détient (le «Compte 115 de Parts Sociales Ordinaires») et cet apport en capital doit rester attaché à ces Parts Sociales Ordinaires; et
- tout apport en capital non rémunéré par des parts sociale fait par un associé détenteur de MRPS doit être comptabilisé dans un compte 115 relatif aux MRPS que cet associé détient (le «Compte 115 de MRPS») et cet apport de capital doit rester attaché à ces MRPS.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la de l'augmentation de capital est évalué à environ EUR 7.200,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation GAC/2015/11013. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015206136/245.

(150232275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Accel London Pan-European IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 47.482,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.997.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Accel London IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, whose principal place of business is at 428 University Avenue, Palo Alto, California 94301, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Accel London Pan-European IV S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register ("Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg") under number B 199.997 and with a share capital at that time of USD 43,580 (forty-three thousand five hundred eighty United States Dollars), incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 4 September 2015, published in the Luxembourg Official Gazette ("Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations") (the "Mémorial") dated 2 November 2015 under number 2995 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 13 October 2015, not published yet in the Mémorial.

II.- That the 43,580 (forty-three thousand five hundred eighty) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 3,902 (three thousand nine hundred two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 43,580 (forty-three thousand five hundred eighty United States Dollars) to USD 47,482 (forty-seven thousand four hundred eighty-two United States Dollars) by the issuance of 3,902 (three thousand nine hundred two) new shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 35,117.84 (thirty-five thousand one hundred seventeen United States Dollars and eighty-four cents) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 391 (three hundred ninety-one United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid-up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by Accel London IV L.P. of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 3,902 (three thousand nine hundred two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 43,580 (forty-three thousand five

hundred eighty United States Dollars) to USD 47,482 (forty-seven thousand four hundred eighty-two United States Dollars) (the “Share Capital Increase”) by the issuance of 3,902 (three thousand nine hundred two) new shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 35,117.84 (thirty-five thousand one hundred seventeen United States Dollars and eighty-four cents) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), out of which an amount of USD 391 (three hundred ninety-one United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid for by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution to be made by the Sole Shareholder in exchange for the issuance of the New Shares and the Share Premium consists in the transfer of a certain receivable in the aggregate amount of USD 39,019.84 (thirty-nine thousand nineteen United States Dollars eighty-four cents).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares and the Share Premium. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 39,019.84 (thirty-nine thousand nineteen United States Dollars eighty-four cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 27 November 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Jonathan Biggs, residing professionally at 16 St. James's Street, London SW1A 1ER, United Kingdom, category A manager;
- b) Mr. David Catala, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- c) Mr. Ludovic Trogliero, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- the Sole Shareholder: 47,482 (forty-seven thousand four hundred eighty-two) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the 47,482 (forty-seven thousand four hundred eighty-two) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 47,482 (forty-seven thousand four hundred eighty-two United States Dollars) represented by 47,482 (forty-seven thousand four hundred eighty-two) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendments to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant.

A comparu:

Accel London IV L.P., une limited partnership, constituée et existante sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son lieu principal d'activité au 428 University Avenue, Palo Alto, Californie 94301, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»),

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Accel London Pan-European IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.997 et ayant un capital social de 43.580 USD (quarante-trois mille cinq cents quatre-vingt Dollars américains), constituée par acte notarié reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 2 novembre 2015 sous le numéro 2995 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été pour la dernière fois modifiés par acte notarié reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 octobre 2015, non encore publié au Mémorial C.

II.- Que les 43.580 (quarante-trois mille cinq cents quatre-vingt) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.902 USD (trois mille neuf cent deux Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 43.580 USD (quarante-trois mille cinq cents quatre-vingt Dollars américains) à 47.482 USD (quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux Dollars américains) par l'émission de 3.902 (trois mille neuf cent deux) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 35.117,84 USD (trente-cinq mille cent dix-sept Dollars américains et quatre-vingt-quatre centimes) payable sur le compte prime d'émission de la Société, dont un montant de 391 USD (trois cent quatre-vingt-onze Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Accel London IV L.P. des nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir convocation préalable afférente à cette assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.902 USD (trois mille neuf cent deux Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 43.580 USD (quarante-trois mille cinq cents quatre-vingt Dollars américains) à 47.482 USD (quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux Dollars américains) (l'«Augmentation de Capital») par l'émission de 3.902 (trois mille neuf cent deux) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 35.117,84 USD (trente-cinq mille cent dix-sept Dollars américains et quatre-vingt-quatre centimes) payable sur le compte prime d'émission de la Société, (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 391 USD (trois cent quatre-vingt-onze Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en nature tel que décrit ci-après (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission, est composé d'une créance certaine d'un montant de 39.019,84 USD (trente-neuf mille dix-neuf Dollars américains quatre-vingt-quatre centimes).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et à la Prime d'Emission. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par le biais de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est évaluée à 39.019,84 USD (trente-neuf mille dix-neuf Dollars américains quatre-vingt-quatre centimes).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 27 novembre 2015, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) M. Jonathan Biggs, demeurant professionnellement à 16 St. James's Street, Londres SW1A 1ER, Royaume-Uni, gérant de catégorie A;

b) M. David Catala, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et

c) M. Ludovic Trogliero, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- L'Associé Unique: 47.482 (quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire acte que les 47.482 (quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société sont présentes de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution devant être prise ci-après.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 47.482 USD (quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux Dollars américains), divisé en 47.482 (quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, cette dernière a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015206134/236.

(150232109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

DB Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.380.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am vierzehnten Dezember,

erschien

vor dem unterzeichneten Notar Marc Loesch mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains, Großherzogtum Luxemburg,

DB Valoren S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 111.379 (die „Gesellschafterin“),

vertreten durch Herrn Dr. Herbert Schäffner, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, und durch Herrn Lutz Robra, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,

handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft und aufgrund der Befugnisse von Artikel 15 der Satzung der Gesellschafterin.

Die Gesellschafterin, vertreten wie oben erwähnt, hat den Notar aufgefordert, Folgendes festzuhalten.

Die Gesellschafterin ist die Alleingesellschafterin der unter dem Namen DB Equity S.à r.l. und unter Nummer B-111.380 in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet durch notarielle Urkunde von Notar Gérard Lecuit mit Amtssitz in Luxemburg vom 13. Oktober 2005, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 293 vom 9. Februar 2006 veröffentlicht worden ist, mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, und einem Stammkapital von Euro drei Milliarden dreihundertsechzig Millionen (EUR 3.630.000.000,-) (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft ist zuletzt abgeändert worden gemäß notarieller Urkunde von Notar Gérard Lecuit mit Amtssitz in Luxemburg vom 22. Januar 2014 veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 908 vom 9. April 2014.

Die Gesellschafterin erklärt, ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung

1 Herabsetzung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von Euro achthundertachtzig Millionen (EUR 880.000.000,-), um das bestehende Kapital durch Annullierung von einer Million sechshundert Tausend (1.600.000) Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft, auf zwei Euro Milliarden siebenhundertfünfzig Millionen (EUR 2.750.000.000,-),

eingeteilt in fünf Millionen (5.000.000) Gesellschaftsanteile, zu reduzieren, und Auszahlung des Ertrages aus dieser Kapitalherabsetzung an die Gesellschafterin.

2 Herabsetzung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von Euro zwei Milliarden siebenhundert Millionen (EUR 2.700.000.000,-) durch Reduzierung des Nennwertes der Gesellschaftsanteile von jeweils Euro fünfhundertfünfzig (EUR 550,-) auf jeweils Euro zehn (EUR 10,-), auf ein Kapital von Euro fünfzig Millionen (EUR 50.000.000,-), eingeteilt in fünf Millionen (5.000.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils Euro zehn (EUR 10,-), und Auszahlung des Ertrages aus dieser Kapitalherabsetzung an die Gesellschafterin.

3 Abänderung von Artikel 5, Absatz 1, der Satzung der Gesellschaft, entsprechend den gemäß Tagesordnungspunkt 1) und Tagesordnungspunkt 2) gefassten Beschlüssen.

4 Herabsetzung der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von Euro vierundachtzig Millionen fünfhunderttausend (EUR 84.500.000,-), um die bestehende gesetzliche Rücklage von Euro neunundachtzig Millionen fünfhunderttausend (EUR 89.500.000,-) auf Euro fünf Millionen (EUR 5.000.000,-) zu verringern und Auszahlung dieses Betrags an die Gesellschafterin.

5 Erteilung von Vollmachten an das Geschäftsführungsgremium zwecks Umsetzung der unter den Tagesordnungspunkten 1) bis 4) gefassten Beschlüsse.

6 Verschiedenes.

Die Gesellschafterin forderte daraufhin den amtierenden Notar dazu auf, Folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt die Herabsetzung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von Euro achthundertachtzig Millionen (EUR 880.000.000,-), um das bestehende Kapital durch Annullierung von einer Million sechshundert Tausend (1.600.000) Gesellschaftsanteilen der Gesellschaft, auf Euro zwei Milliarden siebenhundertfünfzig Millionen (EUR 2.750.000.000,-), eingeteilt in fünf Millionen (5.000.000) Gesellschaftsanteile, zu reduzieren, sowie die Auszahlung des Ertrages aus dieser Kapitalherabsetzung an die Gesellschafterin.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt, die Herabsetzung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von Euro zwei Milliarden siebenhundert Millionen (EUR 2.700.000.000,-) durch Reduzierung des Nennwertes der Gesellschaftsanteile von jeweils Euro fünfhundertfünfzig (EUR 550,-) auf jeweils Euro zehn (EUR 10,-), auf ein Kapital von Euro fünfzig Millionen (EUR 50.000.000,-), eingeteilt in fünf Millionen (5.000.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils Euro zehn (EUR 10,-), sowie die Auszahlung des Ertrages aus dieser Kapitalherabsetzung an die Gesellschafterin.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt infolge der obigen ersten beiden Beschlüsse, Artikel 5, Absatz 1, des Gesellschaftsvertrags wie folgt abzuändern:

« **Art. 5. Stammkapital.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfzig Millionen Euro (EUR 50.000.000,-) und ist in fünf Millionen (5.000.000) Gesellschaftsanteile in einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-) eingeteilt, die sämtlich vollständig eingezahlt sind.»

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt, die Herabsetzung der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von Euro vierundachtzig Millionen fünfhunderttausend (EUR 84.500.000,-), um die bestehende gesetzliche Rücklage von Euro neunundachtzig Millionen fünfhunderttausend (EUR 89.500.000,-) auf Euro fünf Millionen (EUR 5.000.000,-) zu verringern, sowie die Auszahlung dieses Betrags an die Gesellschafterin.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt, dem Geschäftsführungsgremium der Gesellschaft Vollmacht zur Umsetzung der vorangehenden Beschlüsse zu erteilen. Das Geschäftsführungsgremium ist dazu ermächtigt, alle mit diesen Beschlüssen verbundenen notwendigen oder sachdienlichen Maßnahmen zu treffen.

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf viertausend Euro (EUR 4.000) geschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde durch den Notar gegenüber den ihm nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Vertretern der erschienenen Gesellschafterin, haben dieselben diese Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: H. Schäffner, L. Robra, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 16 décembre 2015. GAC/2015/11142. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2015206494/88.

(150232684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Advent Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.391.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Advent Software Luxembourg, a société à responsabilité limitée duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 494 792 539, having its registered office at 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B198391 (the "Company").

There appeared

Hub Data Incorporated, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the United States of America, having its head office at 40 Broad Street, 6th Floor, Boston, MA 02109 600, United States of America, and registered with the Massachusetts Secretary of State under number 043091246 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 494 792 539 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital by the issuance of mandatory redeemable preferred shares;
2. Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
3. Subsequent amendments of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 5 222 461 (five million two hundred twenty-two thousand four hundred sixty-one US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 494 792 539 (four hundred ninety-four million seven hundred ninety-two thousand five hundred thirty-nine US Dollars) to USD 500'015'000 (five hundred million fifteen thousand US Dollars) by the issuance of 5 222 461 (five million two hundred twenty-two thousand four hundred sixty-one) MRPS with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each.

Second resolution

It is resolved to accept that the 5 222 461 (five million two hundred twenty-two thousand four hundred sixty-one) MRPS with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each be fully subscribed and paid-up by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting of 5.23 (five point two three) shares of the Sole Shareholder valued at a fair market value of USD 5 222 461 (five million two hundred twenty-two thousand four hundred sixty-one US Dollars) (the "Contributed Shares").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital by subscribing to, and fully paying-up the 5 222 461 (five million two hundred twenty-two thousand four hundred sixty-one) MRPS with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each by way of the contribution of the Contributed Shares.

Evaluation

The value of the Contributed Shares is set at USD 5 222 461 (five million two hundred twenty-two thousand four hundred sixty-one US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Contributed Shares are in registered form;
- (ii) it is the legal owner of the Contributed Shares;
- (iii) the Contributed Shares are as of this day free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) Hub Data Incorporated is duly organized and validly existing under the Laws of the United States of America;
- (vii) to its knowledge Hub Data Incorporated is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approvals have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Shares required under any applicable law will be carried out in order for the contribution of the Contributed Shares to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Paul Igoe, Patrick Pedonti, Christophe Maillard and Marjorie Allo, acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr. Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation relating to the true and unconditional transmission of the Contributed Shares has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 500 015 000 (five hundred million fifteen thousand US Dollars) divided into the following classes of shares:

- 15 000 (fifteen thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”); and
 - 500 000 000 (five hundred million) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”);
- (the Ordinary Shares and the MRPS hereafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”).

All the Shares have a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, are fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Association.

The shareholder owning Ordinary Shares shall be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder owning MRPS shall be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of MRPS.

Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares' share premium account (the “Ordinary Shares' Share Premium Account”) and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid; and
- any share premium paid on MRPS shall be booked in a MRPS' share premium account (the “MRPS' Share Premium Account”) and such share premium shall remain attached to the MRPS upon which the share premium was paid.

Capital contribution made without issuance of shares shall be booked in specific accounts in accordance with Luxembourg Standard Chart of Account, as follows:

- any capital contribution without issuance of shares made by a shareholder holding Ordinary Shares shall be booked in an account 115 linked to the Ordinary Shares such shareholder holds, (identified as the "Ordinary Shares Account 115") and such capital contribution shall remain attached to such Ordinary Shares; and

- any capital contribution without issuance of shares made by a shareholder holding MRPS shall be booked in an account 115 linked to the MRPS such shareholder holds, (identified as the "MRPS Account 115") and such capital contribution shall remain attached to such MRPS."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 4,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Advent Software Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 494.792.539 USD, ayant son siège social au 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.391 (la «Société»).

A comparu,

Hub Data Incorporated, une société dûment constituée et existant valablement en vertu de lois de Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 40 Broad street, 6th Floor, Boston, MA 02109 600, Etats-Unis d'Amérique et étant enregistrée au Massachusetts Secretary of State sous le numéro 043091246 («l'Associé Unique»)

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 494.792.539 parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société par l'émission de parts sociales préférentielles à rachat obligatoire;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature de l'associé unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital de la Société; et
4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par L'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 5.222.461 USD (cinq millions deux cent vingt-deux mille quatre cent soixante-et-un Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 494.792.539 USD (quatre cent quatre-vingt-quatorze millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent trente-neuf Dollars américains) à 500.015.000 USD (cinq cent millions quinze mille Dollars américains), par l'émission de 5.222.461 (cinq millions deux cent vingt-deux mille quatre cent soixante-et-un) MRPS d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américains) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les 5.222.461 (cinq millions deux cent vingt-deux mille quatre cent soixante-et-un) MRPS d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américains) chacune, soient entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique, au moyen d'un apport en nature consistant en 5,23 (five point twenty-three) parts sociales de l'Associé Unique évaluées à une valeur de marché de 5.222.461 USD (cinq millions deux cent vingt-deux mille quatre cent soixante-et-un Dollars américains) (les «Parts Sociales Apportées»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée en souscrivant et libérant entièrement les 5.222.461 (cinq millions deux cent vingt-deux mille quatre cent soixante-et-un) MRPS d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américains) chacune, le tout étant payé par l'apport des Parts Sociales Apportées.

Evaluation

La valeur des Parts Sociales Apportées a été fixée à 5.222.461 USD (cinq millions deux cent vingt-deux mille quatre cent soixante-et-un Dollars américains).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Parts Sociales Apportées sont nominatives et entièrement libérées;
- (ii) il est seul propriétaire et le seul détenteur des droits, titres et intérêts attachés aux Parts Sociales Apportées;
- (iii) les Parts Sociales Apportées sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Hub Data Incorporated est dûment constituée et existe valablement selon les lois des Etats-Unis d'Amérique;
- (vii) à sa connaissance, Hub Data Incorporated ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales Apportées; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales Apportées requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Parts Sociales Apportées soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Paul Igoe, Patrick Pedonti, Christophe Maillard et Marjorie Allo, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration,

reconnaisant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Parts Sociales Apportées, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Parts Sociales Apportées a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 500.015.000 USD (cinq cent millions quinze mille Dollars américains), divisé en différentes classes de parts sociales comme suit:

- 15.000 (quinze mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»); et
- 500.000.000 (cinq cent millions) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire (les «MRPS»);

(Les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS seront ci-après désignées collectivement comme les «Parts» et individuellement la «Part»).

Toutes les Parts émissent ont une valeur nominale de 1 USD (un Dollars américains) chacune et sont entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

L'associé détenant des Parts Sociales Ordinaires est en droit exclusivement à tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription de Parts Sociales Ordinaires. L'associé détenant des MRPS est en droit exclusivement à tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription de MRPS.

La prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires ou les MRPS doit être comptabilisée dans un compte spécifique de prime d'émission, comme suit:

- toute prime d'émission versée sur les Parts Sociales Ordinaires doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission ordinaire (le «Compte de Prime d'Emission Ordinaire») et cette prime d'émission doit rester attachée aux Parts Sociales Ordinaires sur lesquelles la prime d'émission a été versée; et

- toute prime d'émission versée sur les MRPS doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission de MRPS (le «Compte de Prime d'Emission des MRPS») et cette prime d'émission doit rester attachée aux MRPS sur lesquelles la prime d'émission a été versée.

L'apport en capital non rémunéré par des parts sociales doit être comptabilisé dans des comptes spécifiques en vertu des principes comptables luxembourgeois (Lux GAAP), comme suit:

- tout apport en capital non rémunéré par des parts sociales fait par un associé détenteur de Parts Sociales Ordinaires doit être comptabilisé dans un compte 115 relatif aux Parts Sociales Ordinaires que cet associé détient (le «Compte 115 de Parts Sociales Ordinaires») et cet apport en capital doit rester attaché à ces Parts Sociales Ordinaires; et

- tout apport en capital non rémunéré par des parts sociale fait par un associé détenteur de MRPS doit être comptabilisé dans un compte 115 relatif aux MRPS que cet associé détient (le «Compte 115 de MRPS») et cet apport de capital doit rester attaché à ces MRPS.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la de l'augmentation de capital est évalué à environ EUR 4.300.-

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation GAC/2015/11014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015206137/240.

(150232275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

EFB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 194.486.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 18 décembre 2015 à 14.30 heures.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de l'administrateur unique Monsieur Marcus Jacobus DIJKER-MAN, administrateur ayant pour adresse professionnelle 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement Monsieur Xavier SOULARD, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid L-1143 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2016.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes:
Exequitive Management S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B174568 ayant pour adresse professionnelle 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement du Commissaire aux Comptes:
A.M. TRUST S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B173359, 10 boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.
Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2016.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015206563/30.

(150233084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Advent Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015206138/11.

(150232335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Tiger Holding Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Luxembourg, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.045.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1678 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207401/9.

(150232415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1679 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207403/9.

(150232539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.431.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1677 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207405/9.

(150232356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.
